

Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

Canton de BONNIÈRES-SUR-SEINE

Téléphone 01 30 42 62 35

mairie.breuil-bois-robert1@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 078-217801042-20230311-AR_2023_10-AI



MAIRIE de BREUIL-BOIS-ROBERT

78930

N° 2023-10

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET :
**Arrêté interruptif
de travaux**

Le maire de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,

Vu les articles L 480-2 du code de l'urbanisme et L 152-2 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal établi le 15 mai 2021 par le Maire de BREUIL-BOIS-ROBERT, transmis au ministère public et constatant l'infraction aux règles de l'urbanisme constituée par le commencement de travaux en l'absence de permis de construire, commise par Monsieur Rachid SALAH sur un terrain sis à BREUIL-BOIS-ROBERT - 3 route de Mantes (Lot n° 3 de la copropriété) - Parcelle n° F 597 ;

Vu le courrier en date du 1^{er} juin 2021 adressé à Monsieur Rachid SALAH, conformément aux dispositions de l'article L480-2 du code de l'urbanisme et de l'article L 122-1 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'absence de réponse dudit bénéficiaire des travaux ;

Considérant que le tribunal correctionnel ne s'est pas encore prononcé et qu'il y a lieu d'ordonner l'interruption immédiate des travaux, à titre conservatoire et pour éviter une extension et une aggravation de la construction litigieuse, dans l'attente de la décision de justice ;

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Rachid SALAH, domicilié 14 rue Pierre Lefauchaux - 78130 LES MUREAUX, exécutant des travaux de modification, rénovation, extension, non autorisés, est mis en demeure d'interrompre immédiatement lesdits travaux, jusqu'à décision du tribunal correctionnel saisi de l'affaire.

Article 2

Toutes les autorités de police et de gendarmerie sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Rachid SALAH et transmis à :

- M. le procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES,
- M. le sous-préfet de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE,
- M. le directeur départemental du Territoire, subdivision territoriale de VERSAILLES.

Fait à Breuil-Bois-Robert,
Le 11 mars 2023.

Le Maire,
Bernard MOISAN

A blue circular official stamp from the Municipality of Breuil-Bois-Robert is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BREUIL-BOIS-ROBERT' and '78110 BREUIL-BOIS-ROBERT'. The signature is written in a cursive style across the stamp.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de VERSAILLES, dans les deux mois suivant sa notification.